

Séance plénière du 3 octobre 2018

AVIS - AP 15-04/2018

Examen du rapport relatif à la dotation globale de fonctionnement des collèges et lycées au titre de l'année 2019

En présence de : Ariane FLEURIVAL, Franck KRIVSKY, Jean-Pierre BACOT, Jean-Marc AIMABLE, Olivier ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-José MATHIAS, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN de JESSEY, Jean-Pierre BEAUFORT, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Willy CHARLES-NICOLAS, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Albert DARNAL, Monique ELFORT, Paulin FELIX, Roger FLEURIVAL, Joël FRANCILLONNE, Camille GUEDON, Annaïg LE GUEN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle ORTU, Nicole PALCY, Pierre PERROT, Georges-Michel PHINERA-HORTH, Cynthia PIEJOS, Chantal PORRINEAU, Antoine PRIMEROSE, Valérie ROBINEL, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD

Absents excusés : Jean-Marc BOURETTE, Janie CESTO, Aïssatou CHAMBAUD, Marie-Ange JEAN -BAPTISTE CHENIERE, Marie-Josée CRESSON, Rosemonde DE NEEF, Sarah EBION, Rémi GIRAULT, Thara GOVINDIN, Raymond HORTH, François JEANNE, Stéphane LAMBERT, Didier MAGNAN, Isabelle NIVEAU, Magali ROBO-CASSILDE, Claude SUZANON

Etaient absents : Albert SIONG, Gregory NICOLET, Léonard RAGHNAUTH, Jean-Luk LEWEST, Benoit De THOISY, Alexandre DECHAVANNE, Philippe ALCIDE -DIT-CLAUZEL

Procurations : Isabelle NIVEAU donne pouvoir à Ariane FLEURIVAL
Jean-Marc BOURETTE donne pouvoir à Martine NIVOIX
Claude SUZANON donne pouvoir à Valérie ROBINEL
Thara GOVINDIN donne pouvoir à Karyn CORMIER
Stéphane LAMBERT donne pouvoir à Pierre PERROT
Magali ROBO-CASSILDE donne pouvoir à Franck KRIVSKY
Monsieur Willy CHARLES-NICOLAS donne pouvoir à Paulin FELIX

L'administration territoriale :

- Elodie SAINTE-LUCE-ARRAS, Directrice du sport,
- Guylaine GUSTAVE, Responsable du service de l'éducation,
- Marc SAGNE, Directeur Innovation,
- Richard TALBOT, Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage

L'administration du CESECEG :

- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de mission Pôle Administratif
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de mission Pôle Administratif
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Augustine AUGUSTE, Assistante de mission Pôle Administratif
- Kinzy LEWIS, Assistante de gestion Pôle Administratif

CESECEG

- Béatrice PARESSEUX, Assistante de mission Pôle Présidence
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Thierry JOSEPH, Conducteur Territorial Pôle Administratif
- Philippe DAUDE, Conducteur Territorial Pôle Présidence

Etaient absentes excusées :

- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Maria CHITOO, Chargée de Mission Pôle Administratif

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane;

Entendu l'Avis de la commission mixte «Santé-Handicap-Solidarité et Education-Formation-Apprentissage-Jeunesse» du 28 septembre 2018 sur le rapport AP-2018-73-11 intitulé « Dotation globale de fonctionnement des collèges et lycées au titre de l'année 2019»

Entendu le rapport AP-2018-63-5 du Président du CESECEG ;

**Rapporteur de la commission mixte : Madame Chantal PORRINEAU,
Présidente de la commission « Santé, Handicap et Solidarité »**

Les services administratifs ont signalé aux nouveaux Conseillers que la Collectivité Territoriale de Guyane a en charge les coûts de fonctionnement des collèges, lycées publics et privés.

Ainsi, chaque établissement se verra notifier sa dotation globale de fonctionnement avant le 1^{er} novembre de l'année.

Les Conseillers ont bien retenu que des réévaluations et de nouveaux ajustements de ratios seront opérés afin de prendre en compte la réalité des besoins et de permettre de réduire les écarts entre les établissements.

En faveur des lycées, il est retenu des dotations de fonctionnement spécifiques comme l'enclavement, l'éloignement, le dispositif classes relais, les manuels scolaires.

Les Conseillers ont pris acte des montants de dotations qui sont affectées en faveur des installations sportives, pour la tenue du travail du personnel territorial et pour les dépenses de manuels scolaires.

Abstention : 06 dont 01 procuration

Contre : 04 dont 01 procuration

Pour : 15 dont 05 procurations

Le CESECEG émet un Avis Favorable sur le rapport, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance plénière le Mercredi 3 octobre 2018



La Présidente du CESECEG
1^{ère} Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer

Ariane Fleurival
Ariane FLEURIVAL